

## Rapport Moreau, la goutte de trop

Numéro

2013/17

Mardi 2 juillet 2013

Il y a une semaine, la presse se déchaînait sur le rapport de Yannick Moreau, présenté officiellement à JM Ayrault le 14 juin dernier, ce rapport prévoit des reculs considérables.

- Pour les retraités actuels :

- ⇒ alignement de la CSG sur les actifs de 6.6 à 7.5
- ⇒ désindexation des pensions par rapport aux prix ou en remettant en cause certains abattements
- ⇒ allongement de durée de cotisation de 43 voire 44 ans

- Pour les fonctionnaires :

- ⇒ la règle des six derniers mois pour le calcul de leur retraite pourrait être remise en cause

C'est dans ce contexte que la conférence sociale s'est déroulée la semaine dernière. Six tables rondes ont été organisées par le gouvernement. Déception totale des participants.

- ⇒ Rien sur les salaires et le pouvoir d'achat alors que c'est une des principales préoccupations des français.

**Les salariés doivent intervenir pour changer de cap.**

**La deuxième semaine de septembre a été choisie pour une journée de mobilisation que l'on souhaite la plus unitaire possible!**

Au-delà du montant des pensions, et des années de cotisations, les questions liées à la situation des jeunes, des femmes, des précaires sont des questions qui seront sur la table des concertations organisées par le gouvernement.

## SOMMAIRE

- ✓ Déclaration CSFPH Page 2-3
- ✓ Conférence Sociale Page 4-5
- ✓ CCN 66 Page 6
- ✓ Lutttes Page 7
- ✓ En bref Page 8

Périodicité : Hebdomadaire  
N° 2013/17 - Mardi 2 juillet 2013

Imprimé par nos soins

Fédération Santé  
Action Sociale

263, rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX

Directeur de Publication : Bruno JARDIN

N° commission paritaire : 0707 5 06 134



# Déclaration liminaire

## Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière

### Jeudi 6 Juin 2013

**N**ous nous réunissons ce jour, à la veille de la Conférence Sociale, Acte II de l'an II.

**En juillet 2012, la CGT félicitait l'organisation d'une Conférence Sociale et exigeait qu'y soient portées des mesures pour sortir du cadre de la rigueur, et faire progresser la protection sociale. Aujourd'hui qu'en est-il ? Quel bilan ?**

Concernant plus particulièrement le secteur de la santé, la situation économique et sociale de nos hôpitaux, sur l'ensemble du territoire, est plus que préoccupante.

Depuis plusieurs années, l'activité hospitalière augmente de 5% par an quand le taux d'augmentation des budgets n'évolue que de 2 à 2,5% ! Autant dire que ces budgets ne font qu'accroître le déficit en terme d'effectifs de personnels, contribuent à la dégradation des conditions de travail, favorisent les accidents du travail, l'épuisement professionnel et la répression de celles et ceux qui dénoncent ces faits.

Dans un tel contexte, si nous nous félicitons des engagements de la Ministre sur l'arrêt des partenariats public/privé, nous demandons des actes significatifs pour mettre fin à ces contrats qui plongent les établissements dans la spirale de l'endettement dont le prix fort est payé par les salariés, en témoigne la situation de la Cité de Saint-Nazaire, celle de l'Hôpital du Sud Francilien...

**Tous les experts s'accordent pour affirmer que ces partenariats sont une aberration, la Cour Régionale d'Alsace en fait encore état cette semaine.**

*Nous demandons donc que les pouvoirs publics dénoncent les contrats publics/privés et s'engagent pour leur rachat.*

Beaucoup de « chantiers » ont été ouverts : le Pacte de Confiance pour l'Hôpital, des négociations notamment sur le parcours professionnel, la carrière et la rémunération des Catégories C, une nouvelle loi relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, ... mais, à ce jour, peu ou pas de réponses concrètes, immédiates, de signes forts d'amélioration car les politiques d'austérité sont également le fil conducteur de tout préalable.

**Concernant la présentation sur les premières mises en œuvre du Pacte de Confiance du 17 Mai dernier :**

Depuis septembre 2012, la CGT a participé à de très nombreuses, trop nombreuses réunions de concertation et le temps des négociations doit immédiatement voir le jour !

Le 17 mai, à l'issue de la présentation, 6 thématiques devant faire l'objet d'un protocole avant l'été ont été présentées. À savoir :

- ⇒ *L'évolution du fonctionnement des Instances*
- ⇒ *La bonne pratique de l'accord local*
- ⇒ *L'incitation à la négociation locale pour l'amélioration des conditions de travail et l'organisation du travail*
- ⇒ *Un observatoire du dialogue social*
- ⇒ *La mise en place des médiateurs du dialogue social*
- ⇒ *La formation professionnelle.*

**A trois semaines de la période estivale, qu'en est-il ? Quels moyens sont mis en place pour la mise en œuvre de ces six sujets ?**

**Concernant le projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, que nous avons ce jour pour information :**

Il s'agit de modifier le Titre I du *Statut Général des fonctionnaires* à l'occasion des 30 ans du Statut, par une loi qui sera présentée en Conseil des Ministres à la mi-juillet. Les valeurs de la Fonction publique seront ainsi spécifiées dans le statut.

Nous considérons que ce que contient l'article 1 du projet de loi est un casus belli au sujet de la réserve demandée pour les fonctionnaires. Nous y reviendrons dans le détail lors du prochain CCFP.

Nous avons déposé une quarantaine d'amendements et nous attendons la position du gouvernement sur chacun de ceux-ci avant de nous positionner.

*Nous revendiquons un statut unifié de la Fonction publique qui renforce le patrimoine commun à l'ensemble des fonctionnaires.*

Alors que la Fonction Publique Hospitalière, l'un des trois versants de la Fonction publique, va être de fait impactée, nous nous interrogeons sur le fait que ce texte nous soit soumis seulement comme point d'information et non pas comme pouvant faire l'objet de remarques ou discussions lors du Conseil Supérieur.

### **Concernant les Catégories C : parcours professionnels, carrières et rémunérations :**

Les mesures qui nous ont été présentées le 21 mai ne sont que des mesures encore et toujours sous le sceau de l'austérité ! Ce qui est proposé à ce jour n'est que la continuité de la logique de saupoudrage du précédent gouvernement.

**En bref**, il ne s'agit pour le moment, que de rajouter des points d'indice en fonction de l'évolution du SMIC, alors que la CGT revendique que dans nos secteurs, les agents démarrent à 1,2 fois le SMIC du fait des spécificités du travail posté, des horaires décalés, de nuit, de la charge physique, émotionnelle, du travail insalubre, etc.

**On est bien loin du compte....**

### **Concernant l'actualité statutaire :**

Lors du dernier Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière du 26 mars, nous vous interrogeons sur plusieurs points qui, à ce jour, sont encore sans réponse concrète.

Aussi, nous n'avons toujours pas les textes sur les ratios promus/promouvables de certains corps de la Fonction

publique, ce qui, de fait engendrent des difficultés réelles et sérieuses quant à la tenue de CAP. De nombreux agents qui auront fait le choix de partir en retraite prochainement risquent de se retrouver pénalisés. Va-t-on vers une année sans promotion !

*Où en sommes-nous concernant le projet de décret modifiant le décret sur le droit syndical dans la Fonction Publique Hospitalière et l'avenir également des heures mutualisées ? Alors que le décret pour la Fonction Publique de l'État est paru le 2 juin dernier ?*

*Où en sommes-nous sur l'application de la loi « non titulaires » et quand paraîtront les 15 arrêtés des catégories B et A manquants à ce jour ?*

*Qu'en est-il des négociations en cours avec les Sages-femmes, les Psychologues ?*

**Concernant le CSFPH, quand ferons-nous un bilan en termes de fonctionnement et quand le règlement intérieur nous sera-t-il présenté et soumis à la discussion. De plus, qu'en est-il de vos engagements en termes de moyens pour l'équipement informatique des membres siégeant au CSFPH.**

*Pour terminer, sur le sujet des retraites, si la base de calcul des pensions de retraite pour les fonctionnaires n'est plus sur les 6 derniers mois mais sur les 10 dernières années, la perte des pensions sera de 5 à 10% selon les catégories, quid de la justice sociale !*



---

## Conférence sociale

---

### Table ronde retraite protection sociale

#### Séquence financement de la protection sociale : intervention de la CGT

---

*Pour la CGT, la question du financement est une condition essentielle de la reconquête de la protection sociale pour laquelle nous nous battons.*

*Pour nous, il est impossible de débattre de la question de l'avenir des retraites, si on ne discute pas de celle de leur financement. C'est le seul moyen de sortir le débat de ses impasses actuelles où on ne nous donne comme seul choix qu'un nouvel allongement de la durée de cotisation ou une désindexation des pensions.*

*Et ce qui est vrai des retraites l'est aussi de la protection sociale dans son ensemble.*

*C'est pourquoi la CGT revendique depuis de nombreuses années une réforme ambitieuse du financement de la Sécurité Sociale.*

Le travail accompli par le rapport d'étape du HCFi a permis de mettre en évidence des points importants s'agissant de notre protection sociale, en particulier le rôle fondamental de la redistribution dont le rapport montre bien qu'il est une dimension structurante de notre système, y compris au regard du droit communautaire. De ce point de vue, la récente décision du **Conseil constitutionnel** remettant en cause la procédure dite de « désignation » qui visait à permettre une mutualisation entre entreprises dans le cadre de la branche, ne peut que nous interroger fortement sur ses conséquences sur les objectifs de solidarité de notre protection sociale.

Il a par la suite montré, ce que nous affirmions depuis de nombreuses années, que l'architecture de la protection sociale ne peut être basée que sur une séparation entre assurance et solidarité. La solidarité fait au

contraire partie du cœur du système.

En revanche, il débouche sur des scénarii d'évolution auxquels nous ne pouvons adhérer.

Pour nous, la réforme du financement de la Sécurité Sociale ne saurait consister en un transfert de tout ou partie des cotisations sociales, notamment les cotisations dites patronales sur d'autres assiettes comme les taxes environnementales ou « comportementales ».

*A cette orientation, nous opposons une alternative : un autre mode de calcul des cotisations sociales « patronales » qui favorise le développement de l'emploi, des qualifications et des salaires, et incite à investir dans l'économie réelle plutôt que dans la croissance financière.*

Le but de cette réforme du financement de la protection sociale ne doit pas être la baisse du coût du travail, mais elle doit être d'alléger le coût du capital qui est la vraie cause des difficultés de l'économie française. En ce

sens, la réforme du financement de la protection sociale est l'une des réponses à la crise structurelle de notre économie.

Les cotisations sociales, la part « salarié » comme la part dite « patronale » constituent un salaire socialisé, un élément de la rémunération des salariés, et cela est vrai pour l'ensemble des branches de la Sécurité sociale, y compris la branche famille. Pour nous, la baisse de ces cotisations en les transférant sur d'autres assiettes supportées par les ménages ne serait rien d'autre qu'une baisse des salaires.

*L'incontestable universalisation des droits à la Sécurité sociale, qui faisait d'ailleurs partie des objectifs dès l'origine en 1945, n'a pas conduit à changer la nature de notre système. C'est pourquoi la proposition de reconstruire l'architecture des financements autour de la distinction entre les droits « universels » et les droits dits « contributifs » ne nous paraît ni justifiée, ni pertinente.*

C'est pourquoi, **nous sommes opposés aux propositions tendant notamment à une baisse des cotisations employeurs de la branche famille**, même si elles sont compensées, et quelles que soient leurs modalités de compensations.

**Les propositions tendant à transférer les cotisations employeurs sur d'autres assiettes, nous paraissent très dangereuses. C'est d'ailleurs l'un des mérites du rapport du HCFi d'en avoir analysé les inconvénients et les dangers.**

Il va de soi que nous récusons l'idée d'une baisse non financée cotisations patronales sur la branche famille. Mais les propositions avec compensation de ces cotisations patronales nous paraissent, elles aussi, très dangereuses.

En particulier, le recours à la fiscalité environnementale ou aux taxes comportementales conduirait à une dynamique des ressources insuffisantes par rapport aux besoins puisque ces taxes, qui cherchent à changer leurs comportement ont vocation à avoir un produit nul à terme, si elles réalisent leurs objectifs : par exemple baisser la consommation de tabac ou celle de CO2. : dans le vocabulaire des fiscalistes, ce sont des taxes de régulation et non des taxes de rendement. Les ressources de la protection sociale doivent croître à un rythme au moins égal à celui de la croissance, faute de quoi on assistera inéluctablement à une baisse des droits.

Quant au transfert sur la CSG, même s'il était compensé par des hausses de salaires, ce qui, et le rapport le montre bien n'est guère réaliste, il serait supporté massivement par les retraités, ce qui conduirait à une baisse importante de leur pouvoir d'achat, ce qui a déjà été le cas avec les hausses successives de la CSG depuis les années 90.

*En revanche, nous proposons une réforme profonde des*

*cotisations employeurs de la Sécurité sociale.*

Nos propositions comportent un ensemble de dimensions. Ces propositions ne sont pas nouvelles, mais elles sont systématiquement écartées dans le débat public. Nous demandons qu'elles soient enfin sérieusement analysées et discutées, ce qui malgré ses qualités, n'a pas été le cas dans le récent rapport du HCFi.

⇒ *Une modulation des cotisations employeurs tenant compte de la part des salaires dans la valeur ajoutée et des comportements d'emploi des entreprises, de manière à favoriser le développement de l'emploi et la promotion de la qualification des salariés ;*

⇒ *La création d'une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises*

*(intérêts et dividendes), destinée à favoriser les stratégies d'investissement productif et fondée sur le développement des qualifications et non sur la promotion des logiques financières.*

⇒ *Une remise en cause des exonérations de cotisations employeurs ;*

⇒ *Une soumission à cotisations sociales de l'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale, permettant de créer des droits pour les salariés, contrairement à l'actuel forfait social.*

⇒ *La création d'un fonds de garantie des cotisations, alimenté par une cotisation des entreprises, permettant de couvrir les pertes pour la Sécurité sociale liées aux impayés de cotisations (les admissibles en non-valeur)..*



**FÉDÉRATION C.G.T. DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE****Secteur social et médico-social**

Convention Collective Nationale de Travail du 15 mars 1966



## **Communiqué CGT suite à la Commission Nationale Paritaire de Négociation du lundi 17 juin 2013**

Lors de la réunion de la Commission Nationale Paritaire de Négociation du 17 juin 2013 a été évoqué le devenir de l'avenant du 12.02.2013 revalorisant le point de 0,5 %.

Les employeurs nous ont signalé un avis défavorable de la Direction Générale de la Cohésion Sociale qui serait transmis à la prochaine réunion de la commission d'agrément.

A notre surprise, la délégation FO a proposé une « Déclaration paritaire des organisations employeurs et de salariés » en défense d'un avenant qu'ils avaient pourtant refusé de signer, tout comme la CGT... En effet, lors de la Conférence salariale du 4 février 2013, la DGCS avait annoncé pour l'année 2013, une revalorisation de la masse salariale de 1,4 % dans le cadre d'un ONDAM<sup>1</sup> médico-social en progression de 4 % et d'un GVT<sup>2</sup> maintenu à 0,98 % pour la CCNT du 15/03/1966, selon le chiffre fourni comme d'habitude par les seuls employeurs et n'ayant que peu de rapport avec la réalité.

A la CNPN 66 du 12 février 2013, les deux syndicats patronaux (SYNEAS et FEGAPEI) avaient mis sur la table un avenant proposant une augmentation de la valeur du point à 0,5 %, soit la simple transposition des directives ministérielles, sans négociation possible ; celui-ci passant ainsi de 3,74 à **3,76 euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 !**

La CGT a dénoncé cette caution apportée à une politique d'austérité et l'absence de toute négociation réelle. Elle a rappelé qu'un simple alignement du salaire minimum conventionnel (indice 348) sur le SMIC (1.430,22 euros brut mensuel) devrait se traduire par une valeur du point à 3,80 euros.

**Pour combler le retard de salaire constaté depuis 16 ans (- 25%), la valeur du point devrait être de 4,74 euros.**

Dans tous les cas, nous sommes bien loin du compte ! Notre pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader et le nombre de salariés infra smic ne cesse d'augmenter !

Tout au long de cette négociation, nous avons œuvré à la construction d'une démarche unitaire. Cependant, CFDT, CFTC et CFE-CGC ont décidé d'avaliser cet oukase patronal.

En cohérence avec ses positions, la CGT ne viendra pas aujourd'hui valider une position inacceptable qu'elle a rejetée hier. Qui plus est, nous ne saurions mêler notre voix à celles d'employeurs qui relayent fidèlement la politique d'austérité dans la CCNT 66 comme dans branche.

A l'issue de cette CNPN, il apparaît clairement que **seule une mobilisation massive des salariés pourra mettre un terme à cette politique d'austérité injuste et intolérable, à construire dans l'unité des salariés et de leurs organisations, sur la base de leurs propres revendications. Cette démarche « unitaire » avec les employeurs ne peut que semer le trouble : la CGT n'y a donc pas sa place.**

Fait à Montreuil, le 20 juin 2013.

<sup>1</sup> Objectif National d'Assurance Maladie.

<sup>2</sup> Glissement Vieillesse Technicité.

## Hôpitaux de Saint-Maurice (94)

**L**es restrictions budgétaires imposées par les gouvernements antérieurs et actuels, les suppressions de postes et de moyens imposés par la Direction locale vont à l'encontre de la **qualité des soins et de la défense d'un service public de qualité cher aux salariés. A l'appui de ce constat, un mouvement social d'une rare ampleur a débuté vendredi 21 juin aux Hôpitaux de Saint-Maurice.**

Rassemblement de 300 agents à l'occasion du conseil de surveillance : venus porter leurs revendications en terme d'emploi de condition de travail et de qualité des soins, **les agents n'ont pu que constater l'annulation du Conseil de Surveillance, le**

**Directeur ayant quitté les lieux et s'étant retranché dans son bureau.**

*Depuis lundi 24 juin un piquet de grève permanent est installé dans le hall d'entrée de l'établissement et des Assemblées Générales s'y tiennent quotidiennement.*

**Les agents réunis en Assemblée Générale ce mardi 25 juin ont décidé à l'unanimité d'organiser un grand rassemblement de solidarité et de lutte jeudi 27 juin autour d'un pique-nique à 12h devant l'entrée des admissions. Ils exigent que la Direction et le Ministère ouvrent les négociations.**

## EPSM de Caen (14) : une mobilisation chaleureuse et solidaire

L'EPSM vient de connaître une mobilisation sans précédent par son ampleur, sa détermination et son unité.

*Le Directeur, après 9 mois de présence à la tête de l'Établissement a décidé et annoncé unilatéralement un plan d'économie drastique au motif d'un calcul sur 5 ans du déficit budgétaire à prévoir.*

**Ces économies touchaient individuellement tous les agents (suppression de 5 jours RTT, suppression de la ½ heure de repas sur le temps de travail, de l'avancement intermédiaire, des temps partiels ...), et certains services (fermeture du laboratoire, d'une partie de la cuisine, du jardin et de la blanchisserie).** Il s'attaquait aussi à l'offre de soins en prévoyant de regrouper les centres de consultation et remplaçait les infirmiers par des aides soignants dans les services de long séjour.

Assemblée Générale tous les jours, grève, fermeture des portes, filtrage des entrées, blocage total des admissions. Il aura fallu 7 jours de lutte et le ralliement des cadres et des médecins pour que ce Directeur cède et retire son plan d'économie...

Au cours de ces jours et ces nuits, les personnels ont tissé des liens d'amitié, de so-

lidarité ; toutes catégories confondues, elles et ils ont retrouvé confiance en eux, en leur capacité de mobilisation, en leur capacité d'inverser la tendance ; la peur a changé de camp.

Une des caractéristiques de ce mouvement c'est le mélange des générations de salariés (jeunes et moins jeunes) ; **des catégories professionnelles qui vivaient côte à côte se sont rencontrées et ont partagé des préoccupations communes** : emplois, salaires, conditions de travail, refus du mépris et du diktat.

Si nécessaire, les agents se sont dits prêts à recommencer.

En quelques jours, 7 d'entre eux ont rejoint la CGT, et ce n'est pas fini !

L'unité, la détermination et la solidarité ont été les mots clé de cette mobilisation.

A la première Assemblée Générale, il y avait 547 personnes en grève sur 700 agents présents dans l'établissement (du jamais vu).

Mardi 25 juin 2013, un protocole de fin de conflit a été signé entre le Directeur et les organisations syndicales. Il a été obtenu le paiement intégral des jours de grève.

**Photo page 4**



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### C.C.N.T -51

#### 3 ORGANISATIONS SYNDICALES EXIGENT UNE COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Les Organisations Syndicales –C.F.T.C. –C.G.T. –F.O. –se sont réunies le 25 juin 2013.

Elles constatent que malgré leurs relances au Ministère du Travail, leur demande de Commission Mixte Paritaire dans le cadre de la négociation de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951 (F.E.H.A.P.) n'a toujours pas reçu de réponse.

Face à cette situation inacceptable, voire illégale, qui dure depuis janvier 2013, elles exigent une réponse dans les délais les plus brefs ; faute de quoi, elles envisagent de saisir les juridictions compétentes afin de faire respecter leurs droits.

Fait à paris, le 25 juin 2013



## LETTRE À M<sup>R</sup> SAPIN

Monsieur le Ministre,

Le 31 janvier 2013, conformément au droit du travail, nos trois organisations C.F.T.C, C.G.T, F.O vous ont officiellement sollicité afin que vous mettiez en place une commission mixte paritaire dans le cadre de la négociation de la Convention Collective du Travail du 31/10/1951.

A ce sujet, nous avons été reçus par Monsieur Benjamin RAIGNEAU, Conseiller technique chargé du dialogue social et du droit du travail, le 26 mars 2013.

Or, à ce jour, cette demande de trois organisations syndicales majoritaires, n'a toujours pas reçu de réponse, malgré nos diverses relances.

Face à cette situation, inacceptable voire illégale, nous vous demandons de bien vouloir mettre en place cette C.M.P., dans les délais les plus brefs.

En l'absence de réponse de votre part, nous serions contraints de saisir les juridictions compétentes afin de faire respecter notre droit.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos respectueuses salutations.

C. ROCHARD (F.O.) - A. TAQUET (C.G.T.) - D. LAVAT (C.F.T.C.)

Fait à paris, le 25 juin 2013